



Le système phonologique français Etude descriptive présentée par

Nasreldin A. M. Khalid¹& Abderrahmane K. Shomeina² & Uztaz Albala Alasha Albala³

¹ Université de Ribat National & ² université du Soudan & ³ Université Ahlia d'Omdurman

RÉSUMÉ :

Ce travail intitulé "Le système phonologique français" commence par une présentation descriptive pour le système phonologique français, nous avons y abordé les points importants et essentielles de ce domaine: la phonologie étudiant la fonction du son, la phonétique est traite des sons, les voyelles orales et nasales, les consonnes et les semi-consonnes. Son objectif est de montrer tout d'abord, l'importance de la phonétique dans l'apprentissage du français en tant que langue étrangère puis savoir distinguer les voyelles orales des voyelles nasales, ensuite, savoir les différences entre les lettres et les sons français, et enfin, identifier le rôle de la phonologie dans l'opération éducationnelle du français. La méthodologie de la recherche s'est basée sur l'élaboration d'un cadre théorique fondé essentiellement sur le système phonologique du français.

Bien que les voyelles simples/ composées/ nasales, ont constitué les problèmes de ce travail, nous sommes arrivés à faire la distinction entre les voyelles (orales/ simples, nasales), nous avons également présenté des tableaux facilitant la distinction entre ces voyelles.

مستخلص:

تهدف هذه الدراسة الوصفية في المقام الاول الي تقديم محتوى علمي يتناول النظام الصوتي للغة الفرنسية (فونولوجيا اللغة الفرنسية / Le "système phonologique français") الي دارسي اللغة الفرنسية بالسودان لا سيما طلاب اللغة الفرنسية بالمستويات العليا أي ما بعد البكالوريوس: طلاب الدبلوم العالي والماجستير. اذ تعاني مكتبة اللغة الفرنسية بالسودان من نقص حاد في هذا المجال الهام الذي يعتبر أحد أهم مستويات اكتساب اللغات الاجنبية. فهو العلم الذي يدرس الأصوات اللغوية وصفا وتصنيفا: فالفونولوجيا (La phonologie) تهتم بصفة خاصة بوظيفة الأصوات اللغوية والقواعد التي تضبطها لكي تعطي تركيبات ذات معنى في حين يدرس فرعها الاساسي أي الفوناتيكا (La phonétique) الأصوات اللغوية من حيث مخارجها وكيفية إخراجها وخواصها السمعية كموجاتها الصوتية ، وكيف سماعها وإدراكها اي بمعنى اخر الجانب الطبيعي أو الفيزيائي الخالص للأصوات اللغوية.

تطرقت الدراسة الي النظام الصوتي في اللغة الفرنسية ولعلم الأصوات النطقي أو الفسيولوجي: التركيبية المقطعية والنبر والابقاع. تحديد مخارج الأصوات اللغوية وطرق إخراجها ، ودراسة الجهاز الصوتي عند الإنسان والعضلات التي تتحكم في أعضاء النطق مع اهمية مرعاة الموجات الصوتية المرافقة لإخراج الأصوات بالمدة التي تقع منذ وصول الموجات الصوتية إلى الأذن حتى إدراكها في الدماغ، الفونيم (le phonème) الذي يمثل اصغر وحدة صوتية، الصوامت (consonnes) والصوائت (voyelles)، مخارجها (mode d'articulation)، تصنيف الصوامت: الانفجاري والاحتكاكي والتكراري والجانبى والانفي. اشباه الصوامت: الشفوية واللهاوية، وتصنيف الصوائت الي امامية غير مستديرة، امامية مستديرة وخلفية مستديرة: مغلقة شبه مغلقة، مفتوحة وشبه مفتوحة.

INTRODUCTION:

Cet article "Le système phonologique français", constitue une présentatioscientifique pour la

manière dont nous prononçons la langue française. Nous allons y jeter un regard sur le



système phonologique français qui étudie la fonction du son dont la connaissance est indispensable pour la maîtrise du français en tant que langue étrangère ainsi que la phonétique qui se définit comme une partie d'étude des langues qui permet de bien comprendre les sons d'une langue et les réalisations des sujets de cette même langue.

La description du système consonnantique du français n'offre guère de difficultés lorsque l'on passe du plan phonétique au plan phonologique. Il est aisé de découvrir un nombre important de paires minimal permettant d'affirmer que les 17 sons indiqués sont autant de phonèmes jouant un rôle dans la communication alors que les problèmes sont plus complexes pour le système vocalique: prenons les exemples suivants:

- Voyelles orales simples [i], [e], [ɛ], [a], [ɑ], [ɔ], [o], [u].
- Voyelles orales composées [ø] [œ] [ə] [y].
- Voyelles nasales [ã] [Ê] [Ĉ].

Objectif:

Ce travail descriptif vise en premier lieu à combler le manque existant au pays dans le domaine des manuels FLE traitant le système phonologique français, il est destiné donc à nos apprenants du FLE surtout à ceux qui suivent des études post-licence: "diplôme supérieur & master", ses objectifs principaux se résument ainsi:

- 1- Identifier le rôle de la phonétique dans l'apprentissage du français.
- 2- Savoir les valeurs de la phonologie dans l'apprentissage du français.
- 3- Différencier les voyelles orales et les voyelles nasales.
- 4- Distinguer les sons des lettres françaises.

Mots-clés : la phonétique, les branches de la phonétique, la phonologie, les voyelles (orales/nasales), les consonnes et les semi-consonnes.

1- Le système phonologique français:

Au cours de ce passage nous allons définir la phonologie, la phonétique et et enfin, nous allons montrer la distinction entre les deux :

2- Phonétique et phonologie

La distinction entre phonétique et phonologie, développée par Roman Jakobson et Nikolaï Troubetzkoy, constitue l'un des apports décisifs du cercle linguistique de Prague. La phonétique a pour objet les sons dans leur réalisation concrète indépendamment de leur fonction linguistique, tandis que la phonologie a pour objet les phonèmes. Le phonème est la plus petite unité phonique distinctive (ainsi /p/ et /b/ qui permettent de distinguer par exemple « pain » et « bain »). Chaque phonème est lui-même analysable en une série de traits pertinents par lesquels il se distingue de tous les autres phonèmes de la langue. Ces deux sous-domaines étudient la matière phonique dans des perspectives différentes et complémentaires.

2-1- La phonétique :

La phonétique est l'étude des sons du langage, en tant que réalités physiques observables dans toutes les langues. Ce secteur de la linguistique emprunte certains concepts d'analyse à d'autres disciplines : l'étude de la production des sons emprunte à la physiologie; l'étude de la transmission et de la perception des sons emprunte à l'acoustique et à la psychologie. Ces deux types d'études correspondent aux deux principaux sous-secteurs de la phonétique, à savoir la phonétique articulatoire et la phonétique acoustique. Mais, ce qui constitue la phonétique comme branche de la linguistique, c'est qu'elle ne s'intéresse aux sons qu'en tant qu'ils fonctionnent comme des unités langagières, par différence avec d'autres phénomènes acoustiques (sons musicaux, bruits de la nature, ...) et avec les phénomènes sonores produits par l'humain, mais dénués de fonction linguistique (respiration, ronflement, bâillement, mastication, ...). (Jean-Louis Chiss et al 1983: 71).



2-1-1- La phonétique articulatoire :

Elle s'occupe de la façon dont nous produisons les sons à travers notre appareil phonatoire: appareil respiratoire, larynx (en particulier la glotte, espace triangulaire circonscrit par les deux cordes vocales) et cavités supra-glottiques (pharynx, bouche et fosses nasales). Les types articulatoires se laissent classer en fonction de cette division de l'appareil phonatoire: sons produits avec ou sans l'aide de la respiration, avec ou sans vibrations du larynx, en laissant ou non l'air sortir par le nez, en utilisant la pointe ou le dos de la langue, en appliquant celle-ci à telle ou telle partie de la bouche, etc. Sur ces bases articulatoires on peut caractériser les différentes voyelles (produites avec un passage d'air libre) et les différentes consonnes (produites avec un passage d'air rétréci ou fermé).

Il est commode de se placer d'abord sur le plan physiologique le plus simple à décrire. L'émission de la parole y fait intervenir toute une série d'organes dont aucun, d'ailleurs, n'est exclusivement réservé à la phonation et qui sont évidemment tous commandés et coordonnés par le cortex, plus spécialement par certaines zones situées dans la partie antérieure de l'hémisphère gauche :

- Les poumons: qui sous la pression des muscles pectoraux, fournissent l'air. (Martin Riegel 2009 : 73).

-Le larynx : dont l'élément principal les cordes vocales fournit sous la pression de l'air expiré et sous le contrôle de sa musculature propre des vibrations de fréquence variable et d'intensité plus ou moins forte: (la voix ou le voisement) qui caractérisent les voyelles et les consonnes sonores: Les organes mobiles, principalement la langue, les lèvres, le voile du palais plus rarement la luette qui peuvent en s'interposant sur le passage de l'air expiré, produire diverses résonances ou différents bruits; Les résonateurs cavités dont certaines peuvent entrer en jeu par l'abaissement du voile du palais les fosses

nasales par la projection en avant et l'arrondissement des lèvres l'espace interlabial ou dont le volume est susceptible de varier essentiellement l'espace buccal grâce à la plasticité de la langue qui peut se rapprocher des dents supérieures de la partie gaufrée dite alvéolaire située derrière celle-ci, du palais dur ou encore du voile du palais. Ces résonateurs sélectionnent ou renforcent certaines fréquences caractéristiques. (ibid. P. 74).

2-1-2-La phonétique acoustique :

Elle étudie la structure physique des sons utilisés et la façon dont l'oreille réagit à ces sons. Les concepts pertinents sont ici ceux de « fréquence », « intensité », « fondamental » et « harmoniques », « formants », etc. Dans cette perspective, les voyelles peuvent être essentiellement caractérisées comme des vibrations périodiques, et les consonnes comme des vibrations non périodiques.

À l'heure actuelle, l'existence de techniques très performantes (films, radiographie, palatographie, stroboscopie, oscillographie, spectrographie, sonographie, logiciels divers, etc.) permet aux phonéticiens de se livrer à des expérimentations extrêmement poussées.

Outre la phonétique générale (étude des possibilités articulatoires et acoustiques de l'espèce humaine), les grandes branches de la phonétique sont la phonétique descriptive (étude des particularités phonétiques d'une langue donnée), et la phonétique historique (étude des changements phonétiques connus par une langue au cours de son histoire). Les applications de la phonétique sont nombreuses, depuis l'orthoépée (enseignement des règles de bonne prononciation d'une langue) et l'orthophonie (rééducation des troubles de la production et de la perception phoniques) jusqu'aux diverses applications industrielles en traitement automatique de la parole (reconnaissance et synthèse vocales).

2-2- La phonologie :



La phonologie a pour but de déterminer, par-delà l'infinité des variations possibles dans la production des sons du langage, les distinctions phonétiques qui, dans une langue donnée, ont une valeur différentielle (c'est-à-dire qui permettent de distinguer deux mots différents, comme par exemple /t/ et /d/ qui, en français, permettent de distinguer « temps » et « dent »). La liste de ces unités distinctives, appelées phonèmes (ou encore « unités de deuxième articulation »), et leur organisation en système, sont en effet variables d'une langue à l'autre.

Depuis les travaux de l'École de Prague au début du siècle, la phonologie a donné lieu à l'élaboration de modèles théoriques de plus en plus abstraits, dans le sillage de la phonologie générative; ces modèles visent en particulier à intégrer certains phénomènes traditionnellement laissés de côté: syllabation, intonation, accentuation. Précisons que les études de phonétique et de phonologie ne se confondent pas avec les travaux portant sur l'oral. On peut en effet s'intéresser aux spécificités non phoniques (morphologiques, syntaxiques ou lexicales) de la langue parlée, tout comme certains travaux portent, à l'inverse, sur les spécificités de la langue écrite (écritures, ponctuation, orthographe).

Les francophones ont bien entendu une connaissance pratique du système des ((sons)) propres à leurs langues. Mais l'idée qu'ils s'en font est souvent très éloignée des faits. Sans doute, c'est l'ensemble des structures mises en jeu dans l'acte de parler qui reste largement hors du champ de la conscience; mais dans le domaine phonétique les représentations sont en outre brouillées par l'image de la forme graphique des mots, d'autant plus trompeuse que la correspondance entre lettres et sons est irrégulière et peu fidèle. (Martin Riegel et al 2009 : 72).

Plusieurs approches scientifiques distinctes, mais complémentaires, permettent d'étudier plus

objectivement les faits: La production, la transmission et la perception des sons. Nous pouvons grâce aux radiographies et à divers instruments de mesure appliqués aux organes de la parole en décrire le fonctionnement: c'est la phonétique articuloire dont les méthodes relèvent de la physiologie. Nous pouvons grâce à l'enregistrement des ondes sonores visualisant, selon leur déroulement dans le temps leurs variations de fréquence et d'intensité décrire la structure objective des sons tels qu'ils sont transmis: c'est la phonétique acoustique dont les méthodes relèvent de la physique.

Nous pouvons encore déterminer de quelle façon les sujets parlants ou plutôt ici entendants distinguent les sons et en opérant la catégorisation : c'est la phonétique perceptive dont les méthodes relèvent de la psychologie expérimentale. (ibid. P. 73).

Nous pouvons enfin sélectionner dans la masse des faits physiologique ceux qui assurent la communication du sens les unités distinctives les phonèmes au sens strict, c'est -à-dire celles qui permettent de distinguer entre elles les unités significatives ou morphèmes dont les méthodes relèvent de la linguistique.

Décrire les sons du français oblige à de fréquents allers et retours entre ces divers points de vue: en effet les descriptions articulatoires acoustiques et perceptives étant en grande partie parallèles choisir entre les termes relatifs à l'une et à l'autre relève de la commodité; d'autre part, elles sont d'avance orientées par des considérations fonctionnelles. Réciproquement les analyses phonologiques seraient bien abstraites si elles ne trouvent pas à s'exprimer dans les termes propres aux trois autres disciplines. (ibid).

3-1- Les phonèmes du français

3-1-1-Description des phonèmes

Les phonèmes ne s'écrivent pas à proprement parler mais ils se transcrivent et il importe de connaître les principes de leur transcription.



Étant donné qu'il n'y a que 26 lettres dans notre alphabet pour représenter 33 phonèmes ou même 36 si l'on prend en considération 3 phonèmes problématiques ou en voie de disparition il est clair qu'il faudra avoir recours à des signes supplémentaires ; d'autre part, certaines lettres de l'alphabet doivent être écartées, car elles seraient équivoques. L'accord se fait de plus en plus pour adopter l'alphabet créé en 1888 par L'association phonétique internationale (A. P. I.). Cette transcription phonétique est toujours tracée en caractères d'imprimerie, sans lien entre les signes sans séparation entre les mots et elle est toujours encadrée de crochets droits. (Martin Riegel et al 2009 : 76).

- Les occlusives :

Séries bilabiale [P] [b] [m] et dentale [t] [d] [n]. De ces deux séries, la première est caractérisée par l'accolement des deux lèvres puis lorsque la pression de l'air s'est accumulée derrière ce barrage par leur écartement brusque. La seconde est caractérisée par un mécanisme analogue au cours duquel la pointe de la langue entre en contact avec la zone (dite alvéolaire) située immédiatement derrière les dents supérieures. (ibid. P. 82).

Les deux séries opposent un phonème sourd fortement articulé [p] [t] et un phonème sonore d'articulation moins énergique [b] [d]. En outre, deux nasales, [m] [n], en principe sonores et donc identiques à [b] [d] sur le plan de l'articulation buccale, associent à ce processus occlusif par l'abaissement du voile du palais une résonance nasale. Série palato-vélaire [k] [g] [ŋ]. Cette série est analogue aux deux précédentes. Mais elle connaît quelques particularités remarquables. (ibid).

[k] et [g] sont particulièrement sensible à leur environnement phonétique: vélaire devant les voyelles postérieures par exemple dans coup, gout; palatales devant les voyelles antérieures, par exemple dans qui, Guy (dans ce cas on devrait en toute rigueur les transcrire

respectivement [c] et [ʃ]. [ŋ] la nasale palatale de mignon [miŋʃ] tend de plus en plus à dissocier ses éléments constitutifs : Colette, dans Sido, se moque de ceux qui prononcent minion – [minʃ] : ils sont de plus en plus nombreux. Enfin, nous voyons apparaître une nasale vélaire [ŋ] dans la terminaison de mots empruntés à l'anglais par exemple standing [stādin]. (Ibid).

- Les constrictives

- **Série labiodentale** [f] [v]: Dans cette paire, la lèvre inférieure se rapproche incomplètement des dents supérieures produisant un bruit de souffle ; [f] est sourd, [v] sonore.

- **Série alvéolaire** [s] [z]: Cette série est caractérisée par le rapprochement de la pointe de la langue et de la zone située derrière les dents supérieures [s] est sourd, [z] est sonore. Ces deux consonnes arrondies sont traditionnellement appelées (sifflantes)).

-**Série prépalatale** [ʃ] [ʒ]: Cette série est articulée légèrement plus en arrière que la précédente, mais s'en distingue par une nette résonance bilabiale, [ʃ] est la sourde, [ʒ] la sonore. Ces deux consonnes arrondies sont traditionnellement appelées ((Chuintantes)). (Ibid.).

- **Série** [j] [ɥ] [w]: Cette série est celle des ((semi-consonnes)). En fait il s'agit bien de consonnes, mais qui correspondent trait pour trait aux trois voyelles les plus fermées lorsqu'un degré plus fort de resserrement transforme le son en bruit de frottement; elles restent bien entendu en principe, sonores comme le sont toutes les voyelles : [j], correspondant à [i] est comme lui antérieur (palatal) ; [ɥ], correspondant à [y] est comme lui antérieur (palatal) mais arrondi (bilabial) ; [w], enfin, correspondant à [u], est à la fois postérieur (vélaire) et arrondi. (Ibid).

- **Phonème** [l] [r]: Le [l]: Consonne latérale, en principe sonore est caractérisée par l'écoulement plus ou moins symétrique de l'air de part et d'autre du barrage médian constitué par la langue (apex en latin) se colle à la zone alvéolaire. Il en



a existé une version dorsopalatale : traditionnellement appelée ((la mouillée)) [ʌ] qui existe dans certaines langues comme l'italien et était encore défendue et maintenue au XIXe siècle. Par littré. Mais la dissociation entre l'articulation latérale et l'articulation palatale est de règle aujourd'hui : par exemple, millionnaire se dit [miljɔnɛR].

Enfin, le phonème /r/, consonne vibrante, unique sur le plan fonctionnel connaît des réalisations phonétiques très différentes selon la région : parfois [r] roulé, avec deux à cinq battements de la pointe de la langue contre la région alvéolaire ; le plus souvent [R] avec une vibration peu sensible de la lèvre seule : c'est le son grasseyé que l'on entend dans le parler populaire parisien. (Ibid).

Un mot, pour finir sur les tendances articulatoires du français (chaque langue a les siennes). Les Français privilégient les sons antérieurs (9 voyelles sur 16 ; 15 consonnes sur 20) – ce qui fait volontiers ressentir aux francophones certaines autres langues comme gutturales.

Il favorise une élocution égale où les syllabes accentuées se détachent faiblement du point de vue acoustique.

Enfin et surtout l'articulation y est particulièrement tendue et nette : de là vient l'absence de diphtongue phonétique en français et la prédominance de la syllabation ouverte, c'est-à-dire que la syllabe se termine généralement sur la voyelle plutôt que sur une consonne prononcée. (ibid).

4-Système des phonèmes:

Ce qui intéresse au premier chef le linguiste, ce n'est pas la réalité matérielle des sons (susceptible d'infinies variantes comme on le verra plus loin), mais ce qui permet de les opposer les uns aux autres, c'est-à-dire ce qui en eux assure le fonctionnement de la communication, ce en quoi ils constituent un système.

Nous passons ici du plan de la phonétique à celui de la phonologie. A chaque fois que nous l'aurons besoin de distinguer de la transcription phonétique (toujours entre crochets droits) une notation purement phonologique, celle-ci apparaîtra entre barres obliques.

Le système phonologique est constitué par l'ensemble des oppositions jouant un rôle effectivement distinctif. Et chaque phonème est alors défini par la somme de ses traits pertinents, c'est-à-dire des caractéristiques permettant de le différencier des autres phonèmes, abstraction faite des traits qui ne sont pas fonctionnels. (ibid).

Décrire, pour chaque phonème, la totalité de ses traits pertinents serait inutilement long et fâcheusement abstrait. Mieux vaut dégager par la procédure des paires minimales les oppositions fonctionnelles mises en oeuvre dans le système phonologique ; en pratique, pour mettre en évidence l'économie de celui-ci, nous s'entendrons surtout à celles qui font problème par la faiblesse de leur rendement ou qui même, dans certains cas sont neutralisées, c'est-à-dire cessent d'avoir valeur distinctive : nous nommerons alors archiphonème ((l'ensemble des traits pertinents communs à deux ou plus de deux phonèmes qui sont les seuls à les présenter tous)) (Martinet, 1970). L'archiphonème est généralement noté par une majuscule (entre barres obliques) ainsi /E/ peut représenter la paire /e/ - /E/ neutralisée devant en fin de mot.

-Les voyelles

-Les voyelles moyennes [e], [ɛ], [ø], [œ], [ɔ]: De ces trois paires, la première est celle dont l'opposition est la plus nette et le rendement le plus élevé : nous distinguons (thé) [te] de taie [tɛ], fée [fe] de fait [fɛ], etc. Et la transcription phonologique sera bien /te /, / t ɛ/, /fe/, f ɛ/. (Martin Riegel et al 2009 : 85).

Encore faut-il remarquer que cette opposition est neutralisée en syllabe dite fermée ou entravée (c'est-à-dire terminée par une consonne) :



phonologiquement nous avons donc affaire en ce cas à l'archiphonème [E] dont la réalisation phonétique est toujours [ɛ]. Il en est ainsi aussi bien à la fin d'un mot, comme dans jardinière [3aRdiniER] ou mer [mER], qu'à l'intérieur d'un mot lorsque la consonne qui suit /E/ termine la syllabe : dans merci [mERsi]. Par exemple (la transcription phonologique sera [3aRdinjER], [mER], [mERsi]. Mais, il faut reconnaître que dans les syllabes inaccentuées, c'est-à-dire autres que les finales l'opposition de timbre est toujours atténuée. Si nous faisons abstraction de l'orthographe et que nous le prêtons attention uniquement à ce que nous entendons, peut-on dire comment de prononce mêler, éveillé et télescope? [mele] ou [mɛle]? [eveje] ou [evɛje]? [Teleskɔp]. La question touche aussi le pluriel d'un grand nombre de déterminants : les, [le] ou [lɛ] des [de] ou [dɛ]? Mes [me] ou [mɛ]. (H. R. Sauerländer : 1832 : 13).

Enfin, même en finale absolue, l'opposition tend à s'estomper dans certains parlars (à Paris notamment) et nous cessons d'opposer gai [ge] et guet [gɛ], j'ai [ʒe] et (que) j'aie [ʒɛ],: la neutralisation profite alors à [ɛ], aux dépens de [e].

Le cas des deux autres paires se présente d'une façon légèrement différente. Cette fois, c'est au contraire en syllabe ouverte que l'opposition est neutralisée : [œ] et [ɔ] ne sont jamais en finale absolue de mot ou ne forment jamais de syllabe à eux seuls, c'est pourquoi ils contreviennent à la définition de la voyelle mentionnée plus haut. Cependant ce sont bien deux unités phonologiquement distinctes dans la mesure où nous la pouvons opposer jeûne [ʒœn] et jeune [ʒœn], ou veule [vœl] et veulent [vœl], rauque [Rok] et roc [Rok] ou encore saute [sot] et sotte [sot]. L'analyse pourrait être poussée plus loin et préciser devant quelles consonnes précisément cette opposition est neutralisée.

Deux oppositions menacées : [a] / [ɑ] et [Ê] / [œ]: Ces oppositions sont pertinentes

dans le parler de beaucoup de francophones, mais elles ne sont pas observées partout et par tous.

Les parisiens, par exemple, font de moins en moins la différence entre accomplir une tâche [taʃ] et nettoyer une tache [taʃ], entre c'est un mâle [mal] et c'est un mal [mal] : ils réalisent un [a] moyen que l'on peut qualifier d'antérieur, du fait que la masse linguale se trouve dans la partie antérieure (palatale) de la cavité buccale lors de la production de cette voyelle.

Mais l'abaissement de la mâchoire entraîne la translation de la racine de la langue vers la partie postérieure de cette cavité et la constriction ainsi créée dans la zone pharyngale essentielle pour l'identité perceptive de cette voyelle justifie le fait qu'elle soit caractérisée par certains de postérieure. (A. Martine 1945 : 45).

Nous n'opposons guère non plus brun [bRÊ] et brin [bRÊ], la neutralisation s'opère au profit de [Ê] par affaiblissement de la labialisation.

Le problème du [ə] dit e caduc ou "schwa"

La réalité phonologique de [ə] ou si nous la voulons sa fonction distinctive, peut être fortement mise en question. Tout d'abord, il n'apparaît jamais en syllabe accentuée. D'autre part, nous ne pouvons guère l'opposer phonétiquement à ses proches voisins (ø) et [œ] qui précisément sont neutralisés en syllabe inaccentuée au profit d'un son moyen [œ]. Et surtout nous constatons que dans les mots mêmes où il arrive qu'il se trouve, sa disparition fréquente n'a aucune conséquence sur la communication : [lafənɛtR] ou [afənɛtR], c'est toujours la fenêtre ; une bonne grammaire peut aussi bien être [ynəbcnəgRammɛR] ou même dans le midi, où [ə] se maintient en syllabe finale post-tonique [ynəbcəgRammɛRə] simple lubrifiant phonétique (Martinet), il semble n'avoir pour raison d'être que d'éviter, autant que faire se peut, la succession de certaines consonnes. Il reste présent là où ce risque existe. Il disparaît dans le cas contraire. Nous dirons



donc [kctny] contenu, mais [kctRəbas] contrebasse [tRâkilmâ] tranquillement, mais [kalməmâ] calmement. Nous évoquons parfois à ce propos la loi des trois consonnes, ce qui signifierait que le [ə] a pour rôle d'éviter qu'il se forme un groupe de plus de deux consonnes. Ainsi, comment prononcer une séquence comme je ne te le redemanderai pas? Par exemple, en supposant que nous ne supprimons pas tout simplement le ne, nous pourrions dire : en gardant un [ə] sur deux ; nous se trouvons alors satisfaire exactement à cette ((loi)), dont nous pourrions voir une confirmation dans l'apparition d'un [ə] tout à fait postiche destiné à faciliter l'articulation d'une expression comme [æ film [ə] dcRœR] un film d'horreur, cependant la réalité est plus complexe. Une secrétaire peut se prononcer [ynsKRətER] sans le [ə] attendu, alors que cette omission produit une succession de quatre consonnes tout dépend donc de la nature des consonnes en cause et de la place de e caduc dans le groupe rythmique.(ibid).

Voyelles et consonnes [i] / [j], [y] / [ʏ], [u] / [w] : Lorsque l'un des phonèmes en question suit un [I] ou un [R] et précède une voyelle, il n'y a pas d'opposition fonctionnelle, mais seulement un problème de syllabation : par exemple lien peut être dissyllabique [liê] ou plutôt [lijê], ou monosyllabique [ljê] ; il en va de même pour lueur [lyœR] pour [il] loua [lua] ou [lwa]. Phonologiquement donc, nous noterons seulement [/ liê/, /lyœR/, / lua], ce qui suffit à décrire la valeur fonctionnelle sans préjuger de la réalisation phonétique.

Le problème est différent si le phonème en question suit une voyelle, mais seuls [i] et [j] peuvent se trouver en opposition dans cette position. Ainsi abbaye [abEi] se distingue d'abeille [abEj], pays [pEi] de pays [pEj], ouïe [ui] de houille [uj]. Nous ne concluons que dans ce cas / j / et / i / sont des phonèmes différents. (ibid).

Les voyelles nasales : [ã] [Ê] [ĉ] : La série des voyelles nasales se caractérise physiologiquement par l'abaissement du voile du palais (ou palais mou). Elles ont, par suite, deux composantes : d'une part, une articulation orale correspondant approximativement à celle des voyelles les plus ouvertes [3], [a], [Ê], [œ] ; d'autre part, une résonance nasale identique pour toutes, due au passage de l'air par les fosses nasales. Nous trouvons la voyelle nasale [ã] : a, e + n, m + consonne, comme un banc [bã], un gant [gã]. **Puis la voyelle nasale [Ê] : un brin [brÊ], un gain [gÊ] et enfin, la voyelle nasale [ĉ] : un bond [bĉ], un don [dĉ].** (Jean –Louis Chiss et al : 1983 : 111).

Les consonnes:

Consonnes sonores et consonnes sourdes : [p] / [b], [t] / [d], (k] / [g], [f] / [v], [s] / [z] [ʃ] / [ʒ].

Cette opposition est une des plus fondamentales et des plus solides du français : un bain [bê] n'est pas un pain [pê] un gradin [gRadê] n'est pas un gratin [gRatê], nous pouvons être un cas [ka] sans être un gars [ga], et il est nécessaire de distinguer un poisson [pwasô] d'un poisson [pwazô]. (Martin Riegel 2009 : 89).

Nous constatons que ces oppositions peuvent se trouver menacés soit dans certains usages régionaux soit sous l'influence de certains entourages phonétiques.

Les nasales [m], [n], [ɲ], [ŋ] :

Elles se distinguent nettement des consonnes orales correspondantes [b, d, g] : ainsi mou [mu] de bout [bu], noué [nue] de doué [due]. Mais leur sonorité n'a pas de fonction distinctive et elles peuvent donc facilement s'assourdir sans danger pour la communication.

[ɲ] pose un problème à part. Ce phonème, que nous trouvons dans un mot comme peigner [peɲe], est rare fréquence et isolé dans le système. Son identité est fort menacée. On perçoit peu sa différence avec [nj], suite de

phonème que l'on trouve par exemple dans panier [panje] et qui tend à le supplanter. (Ibid).

[ŋ] a été introduit par les emprunts à l'anglais [living [liviŋ]].

Nous le réalisons souvent comme [ng], auquel de toute manière il ne s'oppose pas par exemple : ((Ming)) ((ming)). Il n'a donc pas sa place dans le système en tant qu'unité fonctionnelle.

Les consonnes [I], [R] :

Un seul et même suffit à distinguer [I] de tous les autres phonèmes : c'est la seule latérale. Un seul trait suffit aussi à distinguer [R] : c'est la seule vibrante (dans la mesure où la lèvre entre effectivement en jeu dans son articulation). Aussi ces deux phonèmes sont-ils susceptibles de connaître de nombreuses variantes qui ne remettent nullement en cause leur fonction distinctive. Que nous la prononce bar [bar] ou [baR], le mot sera toujours distinct de bal. (ibid). Autre point commun : nous les trouvons fréquemment après une occlusive ou une

- Voyelles orales

	Haut	Bas	Antérieur	Labial	Nasal
I	+	-	+	-	-
Y	+	-	+	+	-
U	+	-	-	+	-
E	-	-	+	-	-
Ø	-	-	+	+	-
O	-	-	-	+	-
A	-	+	+	-	-

L'archiphonème /E/ représente à la fois /e/ et /E/ dont l'opposition est neutralisée en syllabe fermée. Pour la même raison, à cause de leur neutralisation en syllabe ouverte, / ø / représente / ø / et /æ / et / 0/ et / c /. Il n'a pas paru nécessaire de faire un sort à l'opposition entre / a / et / a /, en cours de disparition, au profit d'un son moyen (qui peut être considéré comme antérieur ou postérieur selon le critère utilisé. (R. Jakobson 1963 : ch. VI).

Consonnes occlusives et constrictives

	Continu	Voisé	Antérieur	Postérieur	Labial	Nasal
P	-	-	+	-	+	-

constrictive labiodentale. Si leur identité phonétique en ce cas peut paraître moins nette, elle n'est pas pour autant menacée : pli [pli] et prie [pRi] s'opposent sans discussion. (ibid).

Les traits pertinents: Chacune des unités du système phonologique (voyelles et consonnes) peut être décrite comme une combinaison d'une douzaine de traits pertinents binaires, qui sont justement ceux qui sont mis en évidence par la détermination des paires minimales. Les oppositions phonologiques, toutefois, ne reposent pas uniquement sur ces traits binaires ; elles sont souvent renforcées par plusieurs indices (articulatoires et acoustiques), eux-mêmes reposant sur diverses propriétés. (Ibid).

Pour éviter d'entrer dans des détails trop complexes, nous pouvons dans des tableaux partiels, se contenter de se faire une idée de ces traits pertinents, en se limitant à ceux dont le rendement est le plus élevé:

Naturellement, comme ce sont des voyelles, elles ont toutes les traits (voisé) (sonore), (continu), (syllabique) elles peuvent former une syllabe à elles seules), qu'il n'a pas été jugé utile de mentionner. Nous n'avons pas retenu le trait (postérieur), puisque toutes les voyelles qui ne sont pas antérieures sont postérieures. Pour rappeler qu'il ne s'agit ici que des voyelles orales, le trait (non-nasal), en revanche, figure dans le tableau. (Ibid)

T	-	-	-	-	-	-
K	-	-	-	+	-	-
B	-	+	+	-	+	-
D	-	+	-	-	-	-
G	-	+	-	+	-	-
M	-	+	+	-	+	+
N	-	+	-	-	-	+
ɲ	-	+	-	+	-	+
F	+	-	+	-	-	-
S	+	-	-	-	-	-
ʃ	+	-	-	+	+	-
V	+	+	+	-	-	-
Z	+	+	-	-	-	-
ʒ	+	+	-	+	+	-

Ne figurent pas dans ce tableau les (semi-consonnes), ni les latérales et les vibrantes.

De nombreuses caractéristiques phonétiques des sons du français ne sont pas prises en compte dans ces tableaux. Ici, seuls sont répertoriés les traits permettant effectivement d'opposer les phonèmes les uns aux autres. C'est une économie considérable dans la description. De fait, un étranger se fera toujours comprendre s'il néglige certaines caractéristiques des sons du français à condition de respecter les traits pertinents. (E. Benveniste 1966 : ch. VIII).

Bibliographie

- 1- A. Martine (1969) le français sans fard, no 6, P. U. F. Paris.
- 2- A. Martine (1982), éléments de linguistique générale, coll. U-Prisme, A. Colin, nouv. Ed.
- 3- E. Benveniste (1966), la phonétique et la phonologie. Paris.
- 4- Jean-Louis Chiss et al (1983), la linguistique française, Paris.
- 5- Martin Riegel et al, (2009), la grammaire méthodique, paris.
- 6- R. Jakobson (1963), essais de linguistique générale, (coll. Points), éd. De minuit.



Sudan University of Science and Technology
Deanship of Scientific Research
Journal of Humanities Sciences

